



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**DU RHÔNE AUX GORGES DE
L'ARDECHE**

**2 Avenue du Maréchal
LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05**

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Du 30 avril 2026	
<u>Nombre de conseillers :</u> - en exercice : 35 - présents : 32 - votants : 35	L'an deux mille vingt-six, le trente avril à dix-sept heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le vingt-trois avril s'est réuni en séance publique au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de M. Daniel ARCHAMBAULT vice-président.
Olivier CHAUTARD est élu secrétaire de séance	<u>Titulaires présents :</u> GONNET TABARDEL Françoise ; DEVE COLLETTE Alexandra ; DI LUNA Kevin ; MAUBERT SEPULVEDA Annie ; MAUBERT Jean Pierre ; ROUX Diane ; BAUR Francis ; SCHOCH Béatrice ; LACROIX Luc ; GUINAULT Thérèse ; PORQUET Céline ; COAT Jean-François ; MATTEI Martine ; RIFFARD-VOILQUE Martine ; LAFONT Agnès ; HALLYNCK Dominique ; MATHON Christophe ; ARMAND Marion ; PALMIER Kevin ; FUMAT Amélie ; ARCHAMBAULT Daniel ; BRAVAIS Jean-Luc ; LAURENT Jérôme ; SABATIER Sylvie ; MICHAUD Christiane ; DUBOIS Damien ; PUJUGUET-GUIGUE Brigitte ; ALLEGRE Clément ; PRADIER-LAGET Jérôme ; CHAUTARD Olivier ; CHAZAUT Bernard ; DUMARCHE Brigitte ; HAUSHERR François. <u>Absents excusés ayant donné procuration :</u> CHABANIS Alexandre (procuration à MAUBERT Jean Pierre) ; CHEBOUKI Mouloud (procuration à MATTEI Martine) départ de M. HALLYNCK à la délibération 2026-069 procuration à Bernard CHAZAUT pour la délibération n° 2026-070)
Délibération N° 2026- 070	<u>Votes :</u>
<u>Objet :</u> Election des délégués à la société publique locale Gorges de l'Ardèche Pont d'Arc (SPL GAPA - Office de Tourisme)	

Vu

- Les dispositions de l'article L.2121-33 du CGCT relatif à la désignation de membres au sein d'organismes extérieurs,
- Les statuts de la société publique locale Gorges de l'Ardèche Pont d'Arc,

Considérant

- Le renouvellement des instances communautaires, consécutivement aux renouvellements municipaux,

Mme la présidente rappelle que le conseil communautaire doit procéder à l'élection de 7 délégués titulaires à la société publique locale Gorges de l'Ardèche Pont d'Arc (SPL GAPA - Office de Tourisme).

Elle indique qu'en application de l'article L. 2122-7 du code général des collectivités territoriales, rendu applicable par renvoi des articles L. 5711-1 et L. 5211-7 du CGCT, les délégués syndicaux et les suppléants sont élus au scrutin uninominal secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours, et à la majorité relative au troisième tour. En cas d'égalité de suffrages au troisième tour, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Elle rappelle également que le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité de ses membres présents, de ne pas recourir au scrutin secret.

Premier délégué titulaire :

Se portent candidats :

Bernard CHAZAUT

Céline PORQUET

Une élection à bulletins secret est organisée. M. Kevin LUNA et M. Kevin PALMIER sont proposés en tant qu'assesseurs, le conseil communautaire approuve ce choix à l'unanimité. Le secrétaire de l'élection est M. Olivier CHAUTARD.

Suite au dépouillement, le résultat des votes est le suivant :

Bernard CHAZAUT : 26 voix

Céline PORQUET : 8 voix

Abstention : 1

Pour les six délégués suivants, le conseil approuve à l'unanimité le principe du vote à main levée.

Les six candidats sont :

GONNET TABARDEL Françoise

HAUSHERR François

BRAVAIS Jean-Luc

MATHON Christophe

AIESI Joseph

PUJUGUET-GUIGUE Brigitte

Chaque candidat obtient 33 voix et 2 abstentions (Mme Porquet, M. COAT), à l'exception de Mme PUJUGUET qui a obtenu 33 voix et 3 abstentions (Mme Porquet, M. COAT, M. PRADIER - LAGET)

Suite à ces différents votes, ont été élus comme délégués titulaires de la DRAGA pour siéger à la société publique locale Gorges de l’Ardèche Pont d’Arc (SPL GAPA - Office de Tourisme) :

<u>Titulaires</u>
CHAZAUT Bernard
GONNET TABARDEL Françoise
HAUSHERR François
BRAVAIS Jean-Luc
MATHON Christophe
AIESI Joseph
PUJUGUET-GUIGUE Brigitte

Le secrétaire de séance
M. Olivier CHAUTARD



Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
Le Président certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

Le Président de séance
Daniel ARCHAMBAULT



Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le



ID : 007-240700864-20260430-2026_070-DE